



**TERRES CONTESTÉES,
TERRES IGNORÉES 2/6**

L'îlot Hans entre schnaps et whisky

Le Canada et le Danemark se disputent ce lopin de terre d'à peine un kilomètre carré situé dans le détroit de Nares.

P. 15

**ON CONNAÎT LA CHANSON,
PAS LES PAROLES 11/14**

WIND OF CHANGE, DE SCORPIONS



Quand un groupe de hard-rock allemand célèbre la chute du mur de Berlin.

P. 20

SOCIAL

Chez Free, on ne connaît pas la crise sanitaire

Pas question de baisser les cadences pour l'opérateur, qui en fait porter le fardeau aux salariés de ses sous-traitants. **P. 8**

MARDI 28 JUILLET 2020. | N° 22981. | 2,30 € l'Humanité.fr

l'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

Mathieu Dréon

« Nous,
mineurs isolés,
oubliés
de la
République »

**ABANDONNÉS
PAR LES SERVICES
DE L'ÉTAT, CES JEUNES
MIGRANTS CHERCHENT
LEUR PLACE APRÈS
UN PÉRIPE SOUVENT
TRAUMATISANT.
P. 2**

BELGIQUE 2,30 € - LUXEMBOURG 2,30 € - ANTIILLES-REUNION 2,50 € - ITALIE 2,60 € - ESPAGNE 2,60 € - MAROC 2,5 MAD

M 00110 - 728 - F - 2,30 €



L'événement

LE DÉFENSEUR DES DROITS DÉNONCE LA SUSPICION DE MAJORITÉ SYSTÉMATIQUE

Saisi par 128 mineurs non accompagnés déclarés majeurs sans que leur minorité n'aient été évalués, le Défenseur des droits a rappelé, le 16 juillet, qu'en l'absence de preuve de leur irrégularité, les actes d'état civil produits à l'étranger font foi.

16 ans

C'est l'âge à partir duquel un mineur étranger arrivé sur le sol français ne pourra plus obtenir de titre de séjour de plein droit à sa majorité. Il lui faudra donc déposer une demande de régularisation à titre exceptionnel.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Le parcours du combattant des mineurs isolés

Sissako, Abdoulai, Aïcha, Saïdou, Mamadou et Saïd ont entre 15 et 18 ans. Ils ont fui leur pays d'origine et effectué un long périple avant d'arriver à Paris et obtenir, de haute lutte, d'être pris en charge par les pouvoirs publics.

En grappes autour de grands plats, qui pesant la farine, qui cassant les œufs, d'autres en train de beurrer un moule à manqué, une douzaine d'adolescents s'affairent autour d'une table, installée dans la cour du 3^e café, à deux pas du marché des Enfants-Rouges, à Paris. « C'est l'anniversaire de Charlène, alors on est venus lui préparer un gâteau après son service », explique Sissako, une spatule en main. Ce jeune apprenti boulanger et ses camarades participent régulièrement aux activités proposées par l'Association de solidarité avec les mineurs isolés étrangers (Asmie), qui organise quotidiennement des ateliers, des cours de français, de mathématiques et des sorties culturelles pour et avec ces adolescents, arrivés seuls en France.

Les moments de partage sont essentiels

Quel lien entre l'Asmie et Charlène ? Une à deux fois par semaine, cette dernière anime des ateliers cuisine avec les jeunes, dans le restaurant associatif où elle travaille : « On récupère des invendus et on fabrique des plats que l'on propose à prix libres. Les jeunes nous font découvrir la cuisine de leurs pays respectifs, on compose des menus avec des plats venus d'un peu partout, que l'on adapte en fonction des produits que l'on a. Les jeunes sont d'autant plus motivés que parmi eux, nous avons deux apprentis cuisiniers, un futur pâtissier et un boulanger en apprentissage ! On rigole bien et ils récupèrent une partie des recettes de la vente des plats pour leur association ! » sourit la jeune femme. Pour ces adolescents sans attache, ces moments de partage sont essentiels. Ils leur permettent d'oublier un peu leur situation et aussi de tisser des liens entre eux et avec des personnes ou des institutions françaises. « C'est parfois l'occasion de rencontrer de futurs employeurs, note Nathalie, la fondatrice de l'association. Je me souviens d'un jeune qui était venu à une visite de l'Opéra de Paris. Là, il a rencontré des

menuisiers en train de travailler. Lui-même cherchait un stage pour valider sa formation dans les métiers du bois. Il a demandé et ils l'ont pris ! »

Se faire un réseau, découvrir Paris, apprendre les codes d'un pays qu'ils ne connaissent pas s'avèrent, en effet, primordiaux pour ces adolescents. Or, les conditions d'existence que leur propose l'Aide sociale à l'enfance (ASE), censée les prendre en charge comme n'importe quel enfant vivant sur le territoire français, sans distinction de nationalité, sont loin de le leur permettre. Logés dans des hôtels bon marché ou dans des appartements partagés, sommairement meublés, quand ils ont la chance d'avoir été reconnus mineurs, ils sont souvent à la rue en attendant qu'un juge les reconnaisse comme tels. C'est le cas pour Abdoulai, arrivé il y a quelques semaines de Tunisie. Il vient chaque jour aux différents rendez-vous proposés par l'Asmie : visite de musée, recyclerie, émission de radio... Mutique, il se mêle peu aux autres. « Il réapprend doucement à vivre, c'est long et difficile de pouvoir parler... », remarque Aïcha, 16 ans, une jeune Sénégalaise qui a débarqué à Paris en mars dernier, après un périple de plusieurs mois. Mariée de force, à 14 ans, à un homme qui a exigé, et obtenu, qu'elle soit excisée avant la cérémonie, elle s'est enfuie de chez son riche époux peu de temps après.

Aïcha a alors pris un bus pour Abidjan, où elle a travaillé quelques mois comme bonne, avant de rejoindre la Libye. La simple énonciation du nom de ce pays suffit à la faire trembler. Elle y a passé deux mois, avant d'être mise dans un petit bateau pour l'Italie. De là, elle est passée en France et s'est débrouillée pour monter dans un TGV. « C'était juste avant le confinement. Je n'avais pas d'endroit où aller. À la gare, un monsieur m'a proposé de dormir chez lui. J'y suis allée et j'y suis restée deux mois. Quand le confinement a été terminé, il m'a mise dehors », raconte la jeune fille. Les larmes qui coulent sur ses joues laissent imaginer le pire quant aux conditions de ce premier séjour parisien. « Heureusement qu'elle a pu trouver une association qui l'a aiguillée sur les dé-



marches à accomplir pour être reconnue mineure et être prise en charge rapidement. Il y a tellement de gamins qui disparaissent des radars, happés par des réseaux de prostitution ou de trafics en tout genre... », commente Nathalie.

« Les adolescents apprennent l'autonomie »

Quand elle a lancé cette association à vocation culturelle, cette plasticienne ne s'attendait pas à devoir accompagner les enfants dans leurs démarches administratives et même pour des besoins essentiels, comme se nourrir ou se vêtir. « J'ai le désagréable sentiment de pallier bénévolement les carences de l'État. Normalement, accompagner les jeunes pour trouver une formation ou un patron pour un contrat en alternance, c'est le rôle des éducateurs de l'ASE ! » lance-t-elle tandis que Saïdou lui passe le téléphone. « C'est le patron d'une entreprise qui pourrait peut-être me prendre en alternance, tu peux lui expliquer ma situation ? » demande le jeune Guinéen, qui vient, au prix de gros efforts, d'être accepté en alternance en CAP plomberie chez les Compagnons du devoir. Au terme du coup fil, Nathalie lui aura décroché un ren-

Le 21 juillet, dans la rue de Beauce à Paris, l'association Asmie, organisait un atelier de cuisine en faveur des mineurs isolés.

dez-vous avec le contremaître de l'entreprise pour passer un test et, peut-être, pouvoir signer son contrat début septembre.

Tandis que Saïdou accueille la nouvelle avec un large sourire, Mamadou, Guinéen lui aussi, s'avance, la mine sombre. Le jeune homme a 18 ans aujourd'hui, mais contrairement à Charlène, il ne vit pas son anniversaire comme une fête : sa prise en charge s'arrête car il est devenu majeur, et il va se retrouver à la rue, sans papiers, fin juillet. Pourtant, le patron du restaurant où il a déjà effectué un stage est prêt à l'embaucher en apprentissage... « Tu avais pourtant demandé un contrat jeune majeur pour pouvoir être pris en charge et poursuivre ta formation en restauration ? » interroge Nathalie, tout en composant le numéro de l'avocat du jeune homme. « Il va encore falloir se battre », annonce-t-elle à Mamadou après plusieurs minutes de discussion avec le défenseur du jeune homme. Apparemment,

80 %
C'EST LA PART DES MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS QUI VIVENT DANS LA RUE DURANT PLUSIEURS MOIS, DANS L'ATTENTE D'ÊTRE RECONNUS OFFICIELLEMENT COMME TELS.

OÙ SONT LES FILLES ?

« En 2019, 95 % des mineurs reconnus par l'ASE sont des garçons. Or, quand la Cimade visite des camps à la frontière franco-italienne, côté italien il y a beaucoup de jeunes filles mineures désirant passer en France. On ne les y retrouve pas. C'est un mystère qu'il faudrait éclaircir. » **Violaine Husson, de la Cimade.**

L'événement



son contrat jeune majeur a été perdu, ou n'a pas été transmis par l'éducatrice de l'ASE à laquelle il l'a remis en main propre. Il faut refaire son dossier et l'envoyer aux services départementaux par courrier recommandé. C'est l'occasion pour Nathalie de rassembler le groupe « Qui sait envoyer un recommandé parmi vous ? C'est très important, cela constitue une preuve des démarches que vous avez faites, et vos avocats peuvent s'en saisir pour vous défendre », insiste la jeune femme, qui propose dans la foulée une visite collective à la poste dès le lendemain pour leur montrer la marche à

suivre. « À l'Asmie, les adolescents apprennent l'autonomie. On leur apprend à connaître leurs droits et à les faire respecter. L'idée c'est de faire avec eux, pas à leur place », précise-t-elle.

Plus de 500 jeunes sont passés par l'association

Pendant que trois des garçons sont en train de laver les plats, Lili se lance dans quelques tours de magie, captant l'attention de tous. Aussitôt, Saïd a le réflexe de sortir son téléphone pour filmer : « On va mettre les images sur notre chaîne YouTube », propose-t-il. Les jeunes ont en

effet créé l'Asmie TV, sur laquelle ils postent les micros-trottoirs qu'ils réalisent, des reportages sur leurs différentes activités, et surtout, les clips de leur disque. Ce CD de 12 titres sorti il y a quelques mois est le projet phare de l'association : « Après deux ans de travail acharné, nous avons enregistré nos textes et réalisé ce disque (en vente sur asmie.bandcamp.com). Plus de 90 jeunes ont participé à cette aventure, qui continue : de nouveaux textes collectifs sont en cours d'écriture et surtout, un nouvel atelier nous apprend à faire nous-mêmes les boucles musicales en vue du tome II... Et avec les jeunes, on a fait plus d'une vingtaine de concerts », explique fièrement Nathalie, tandis que Sissako entonne le refrain d'*On m'a vendu du rêve*, un des tubes du disque.

Lui a 19 ans, il a connu l'association il y a quelques années et revient dès que ses horaires d'apprenti boulanger le lui permettent. « Les groupes se font naturellement et se renouvellent au fur et à mesure, les anciens aidant les nouveaux à comprendre le fonctionnement de l'association, ceux qui sont pris en charge aident et soutiennent les jeunes encore à la rue, on se repasse les bons plans, etc. » conclut la fondatrice de l'association, précisant que plus de 500 jeunes sont passés par cette dernière. En écho à ces paroles, les chants d'anniversaire en différentes langues résonnent autour de Charlene tandis que les jeunes s'avancent avec le gâteau, qui dégage une irrésistible odeur de chocolat. ●

EUGÉNIE BARBEZAT,
REPORTAGE PHOTOS MATHIEU DREAN



ÉDITORIAL
Par Maurice
Ulrich

Crise, mensonges et vérités

Le tribunal de commerce de Grenoble va se prononcer aujourd'hui sur le sort du groupe André après son dépôt de bilan. Le début sans doute d'une longue liste de défaillances au cours des prochains mois. Mais, dans le cas en question, la crise actuelle a bon dos. André, comme La Halle, Camaïeu, est victime d'un autre mal pernicieux. Les fonds d'investissement. Il s'agit de véritables vautours financiers. Ils sont plus de trois cents sur le territoire national. Leur logique : acheter une entreprise en empruntant d'autant plus facilement que les taux d'intérêt sont bas, presser le citron pour servir aux actionnaires un rendement de 15 à 20 % et revendre avec une belle plus-value. Le ministère de l'Économie est au fait de ces pratiques, comme le sont les institutions financières.

Il est vrai cependant que nombre d'entreprises vont être réellement frappées par la crise. On a compris quelle était la réponse du gouvernement et du patronat, avec les contrats de performance. Amener les salariés à accepter de travailler plus et de baisser leur salaire pour sauver les emplois. Cela, en mettant aux syndicats le marché en main. Dans l'entreprise Smart en Moselle, les salariés avaient accepté. Aujourd'hui, le groupe allemand Daimler arrête la production.

Dans un récent sondage publié par le Figaro, plus de la moitié des sondés expriment une forte méfiance à ce propos. Allez savoir pourquoi, ils craignent que les entreprises ne voient là une aubaine pour revenir sur les acquis sociaux. Plus clairement encore, ils rejettent toute augmentation du temps de travail.

On ne saurait pour autant nier la gravité de la situation. Bruno Le Maire fait grand cas du plan de relance de cent milliards annoncé. Mais avec quels critères, quelle transparence... quels dividendes ? Tout cela doit être mis sur la table. La reprise espérée d'une économie réorientée vers des productions utiles et durables est à ce prix. Elle ne peut se faire sans démocratie et sans que les salariés eux-mêmes se mêlent de la gestion des entreprises comme de leurs finalités. ●

L'événement

« Les jeunes étrangers sont abandonnés par les services de l'État »

Pour ceux que la Cimade surnomme les Jedi (jeunes en danger isolés), être reconnus mineurs, donc pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, ne va pas de soi. Entretien

Peut-on estimer le nombre de mineurs étrangers isolés sur le territoire français ?

VIOLAINE HUSSON Les chiffres du ministère de la Justice dénombreraient 17 022 mineurs non accompagnés pris en charge par l'ASE en 2018 et 16 760 en 2019. Cette baisse s'explique par une remise en cause plus fréquente de la minorité des jeunes. Ces chiffres devraient encore diminuer : depuis un décret du 25 juin 2020, les départements qui refusaient d'alimenter ce fichier, jugé liberticide, sont passibles de sanctions financières. L'Association des départements de France, elle, estimait à 80 000, en 2019, le nombre de jeunes qui nécessiteraient une prise en charge. À la Cimade, on remarque que beaucoup de mineurs renoncent à demander cette prise en charge, qui passe soit par la préfecture soit par le commissariat, par peur de s'y rendre.

Comment la minorité de ces jeunes est-elle déterminée ?

VIOLAINE HUSSON Normalement, la protection de l'enfance ne fait pas de distinction entre enfant français et étranger. Néanmoins, pour être pris en charge, les jeunes étrangers doivent justifier de leur minorité et de leur isolement. L'authenticité de leurs papiers d'identité est systématiquement contestée et l'enquête les concernant est souvent menée à charge. On n'hésitera pas à déclarer un adolescent majeur au vu de sa stature, de sa capacité à se débrouiller, à parler français, etc. Enfin, les tests osseux, dont la fiabilité pour déterminer l'âge est unanimement contestée par la communauté scientifique, restent utilisés. La marge d'erreur de cet examen, qui consiste en une radiographie des os de la main, est de 6 à 18 mois. D'où leur absurdité, quand on sait qu'une proportion importante des jeunes arrive sur notre territoire entre 15 et 18 ans.

Que se passe-t-il en attendant le résultat de cette évaluation ?

VIOLAINE HUSSON La loi prévoit un accueil provisoire « dans une structure adéquate », en attendant leur prise en charge par l'ASE. Mais beaucoup de départements ne respectent pas cette évaluation. Certains la réalisent le jour même où le jeune se présente dans la structure à laquelle cette mission est déléguée. Là, c'est littéralement du « tri » : certains jeunes sont déclarés majeurs sans même qu'on les laisse rentrer, d'autres après quelques minutes d'entretien... Le pire, c'est que ces structures (associations ou ONG) ont aussi pour mission de les héberger. Elles ont donc tendance à évaluer les jeunes en fonction de leurs places disponibles et non des besoins de ces enfants. Elles fixent implicitement des quotas, ce qui est parfaitement illégal et scandaleux.

Quid des « recalés » ?

VIOLAINE HUSSON Ils se retrouvent à la rue, dans des campements, des squats, à la merci de réseaux pédocriminels. Ils



Les mineurs doivent, entre autre, avoir accès à des soins, à une vie sociale et culturelle. Mathieu Dréan



Violaine Husson
Responsable
des mineurs
isolés étrangers
à la Cimade

sont parfois hébergés par des particuliers qui les accueillent chez eux, ce qui n'est pas sans poser de problèmes. Même quand ils sont bienveillants, ces gens ne sont pas formés pour accueillir des adolescents qui nécessitent un suivi social, juridique et médical particulier.

Quel recours ont les jeunes qui sont déclarés majeurs ?

VIOLAINE HUSSON À la Cimade, nous les assistons pour qu'ils déposent des recours auprès des juges des enfants, qui peuvent les entendre et les déclarer mineurs, obligeant ainsi l'ASE à les prendre en charge. Mais la procédure est longue et compliquée. Pour que l'audience se tienne, le juge exige parfois que le jeune ait un passeport, ce qui n'est pas toujours le cas... De ce fait, beaucoup abandonnent la procédure

ou deviennent majeurs avant qu'elle n'aboutisse. Nous insistons pour qu'ils s'accrochent, même si c'est difficile, car, même s'ils sont majeurs, la loi française prévoit une protection pour tous jusqu'à 21 ans. On arrive parfois à faire du contentieux, notamment devant la Cour européenne des droits de l'homme pour que les départements soient contraints par les juges administratifs d'héberger et d'accompagner certains jeunes, très vulnérables, en attendant que le juge des enfants statue sur leur minorité.

Quelles sont les obligations de l'État concernant les jeunes qui sont reconnus mineurs ?

VIOLAINE HUSSON Ces enfants doivent être logés, nourris correctement, scolarisés, avoir accès à des soins et à une vie sociale et culturelle. La réalité est tout autre, notamment pour ceux qui ont plus de 16 ans. Ils sont souvent seuls, dans des hôtels vétustes ou en appartements partagés, sans accompagnement, ni scolarisation, l'État considérant qu'il n'y a plus d'obligation scolaire après 16 ans. Une minorité est même laissée à la rue. Côté santé, les seuls contacts qu'ils ont avec des médecins se font via des associations comme Médecins du monde ou quand ils sont amenés aux urgences par les secours. Ces manquements sont notamment dus au fait que certains départements ont mis en concurrence des structures qui s'occupent de ces mineurs étrangers isolés à la place de l'ASE. Pour obtenir les marchés, ces dernières affichent des prix journaliers très bas, qui correspondent à un accompagnement quasi inexistant et des prestations minimales. Rien n'est fait pour que ces jeunes puissent apprendre un métier et devenir autonomes à 18 ans. Ils ne sont même pas accompagnés pour obtenir un titre de séjour qui leur permettra de travailler à leur majorité. C'est un pur gâchis, que rien ne justifie. ●

« Je pensais m'en sortir mais j'ai l'impression de perdre ma vie, ici »

Originaire du Mali, Moussa (1), 17 ans, est arrivé en France en 2018. Pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance des Hauts-de-Seine, le jeune homme a pourtant le sentiment d'être abandonné.

« Hier soir, j'ai perdu mon téléphone, c'est pour cela que je n'ai pas pu vous répondre ce matin », s'excuse-t-il quand nous le retrouvons devant l'hôtel parisien bon marché où il est hébergé depuis quelques mois. Le jeune Malien de 17 ans est catastrophé : son portable était son seul lien avec l'avocat qui suit son dossier et les associations sur lesquelles il compte pour, un jour, réaliser son rêve : « Aller à l'école et suivre une formation de boulanger. »

À 13 ans, Moussa a quitté son village de l'est du Mali, où il vivait avec sa mère et ses trois frères et sœurs. À pied, il a rejoint la Libye où il a travaillé dans les champs contre un peu d'argent qu'il a patiemment économisé pour payer son passage en bateau vers l'Europe. Au bout d'un an et demi, il a pu embarquer sur un petit bateau. « On est partis à 5 heures du matin. Le moteur est rapidement tombé en panne. La mer était très agitée. Nous avons dérivé jusqu'à 18 heures. Les gens paniquaient, certains sont tombés à l'eau sans qu'on puisse les rattraper. Je les revois encore dans mes cauchemars », raconte le jeune homme d'une voix lasse. Lui a été secouru par un navire de commerce allemand, qui a ensuite transbordé les rescapés sur l'Aquarius. Débarqué en Italie, il a passé six mois dans un foyer destiné aux migrants, avant de prendre le train pour la France. Ce n'est qu'à la troisième tentative qu'il parviendra à atteindre Nice, en s'enfermant dans les toilettes du wagon.

Il décide alors de rejoindre Paris, où il espère pouvoir compter sur la solidarité de la communauté malienne. Mais la capitale est beaucoup moins accueillante qu'il l'espérait. Au printemps 2018, il passe plusieurs semaines



À 13 ans, Moussa a quitté sa famille à l'est du Mali. À 17, il partage 10 m² dans une chambre d'hôtel parisienne, sans aide financière ni soutien psychologique. M. Dréan

dans la rue, errant de squats en campements, avant d'être hébergé à Asnières (Hauts-de-Seine), où il parvient, avec l'aide d'une association, à demander la protection à laquelle, en tant que mineur, il a droit.

Curieusement, bien qu'il dépende de l'ASE des Hauts-de-Seine, c'est à Paris qu'il est hébergé. « Le problème, c'est que mon éducatrice est à Nanterre et que je n'ai pas de

passé Navigo pour aller la voir. Je suis obligé de prendre le métro sans payer... » déplore le jeune homme, qui se sent abandonné. « À l'hôtel, on est deux dans une chambre de 10 m². C'est vraiment petit. On n'a même pas de machine à laver. Pas non plus la possibilité de cuisiner. Pour manger, on nous livre des barquettes tous les matins, pour les repas de midi et du soir. Mais souvent, la nourriture est

gâtée. Alors on récupère le pain et on se débrouille. » Mais sans argent de poche, puisque, contrairement à ce que prévoit la loi, les jeunes placés par l'ASE par le département des Hauts-de-Seine dans ces hôtels parisiens n'en perçoivent pas. « Certains mineurs reçoivent 200 euros par mois. Moi, je ne touche rien, explique Moussa. Mais l'argent n'est pas le plus important. Pendant le confinement, j'ai cru devenir fou, dans ma chambre, sans rien pouvoir faire. J'aurais aimé recevoir au moins un coup de fil de mon éducatrice pour me demander comment j'allais. Mais je n'ai eu aucune nouvelle. » Aucun suivi non plus pour l'aider à suivre des cours de français, intégrer une formation ou apprendre un métier. Contactée par l'Humanité, l'ASE des Hauts-de-Seine n'a pas répondu. Aujourd'hui, l'adolescent de 17 ans voit approcher sa majorité avec angoisse. « J'ai peur de devoir retourner dans la rue. Je pensais qu'en venant en France, je m'en sortirais, mais j'ai l'impression de perdre ma vie, ici. » ● E. B.

(1) Le prénom a été modifié.

PLUS DE 3 600 ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉS

Plus de 600 mineurs en France métropolitaine et plus de 3 000 à Mayotte ont été mis en rétention en 2019. En juin dernier, la France a encore été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour la privation de libertés de deux enfants de 3 et 5 ans. Mais rien ne bouge. Une proposition de loi, pourtant portée par un député de la majorité, visant tout juste à mieux encadrer la rétention des familles avec mineurs, vient d'être retirée de l'agenda parlementaire. « Un retrait (...) qui n'a fait l'objet d'aucune justification », dénonce la Cimade, qui appelle à l'interdiction pure et simple de l'enfermement des enfants.



**RECEVEZ CHEZ VOUS VOS BONS DE SOUTIEN À
LA FÊTE DE L'HUMANITÉ***

Nom/Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-mail

Je souhaite recevoir bon(s) de soutien x 25 € = € (frais de port inclus)

En solidarité, je verse 50 €, 75 €, 100 €, Plus.

Veillez bien remplir ce bon, toutes les informations sont nécessaires.

*En cadeau, recevez gratuitement le hors-série collector de la Fête de l'Humanité.
Remplissez ce bulletin et envoyez-le accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de l'Humanité) à l'Humanité - Service diffusion - 3, rue du Pont-de-l'Arche - 37550 Saint-Avertin

5 €
SÉRONT REVERSÉS AU SECOURS
POPULAIRE FRANÇAIS POUR
SOUTENIR SES ACTIONS
DE SOLIDARITÉ ENVERS
LES ENFANTS



**RETROUVEZ-NOUS SUR
FETE.HUMANITE.FR**

HQ 27981/2020